Tout le plus gras du pâturage,
Sauvez le reste ainsi...

Les lions sont du reste très bien élevés : ils ne parlent jamais quand ils ont la bouche pleine, et aucun d'eux n'eut de velléités de révolte.

Les dompteurs sont ensuite allés faire un tour au Bois en mail-coach ; à huit heures, chacun était à son travail et donnait sa représentation dans sa ménagerie respective.

A minuit avait lieu un bal à la ménagerie Marck ; mais les lions et les lionnes n'y assistaient qu'à travers les barreaux de leurs cages et n'esquissèrent pas le moindre en avant-deux ou en avant-quatre. Les dompteurs ont eu raison de ne pas pousser l'intrépidité jusqu'à laisser les lions et les lionnes prendre part au bal. Passe encore pour le « fauve o'clock » du matin ! Mais le soir, ce serait devenu un « fauve-qui-peut » général. L. S.

# LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

## EN BELGIQUE

*(Correspondance particulière)*

Bruxelles, 4 juin. — Elections sur élections. Demain a lieu le scrutin pour le renouvellement par moitié des conseils provinciaux. Ceux-ci sont, d'après la loi votée cette année, élus par le même corps électoral qui élit le Sénat, c'est-à-dire par les électeurs pluraux ayant 30 ans d'âge, au lieu de 25 qui suffisent pour être électeur pour la Chambre.

Une autre innovation introduite par la loi nouvelle, c'est l'institution de conseillers suppléants. Les partis peuvent désigner en même temps que leurs candidats qui prendront tout de suite possession du mandat s'ils sont élus, des candidats destinés à remplacer ces conseillers effectifs au cas où ceux-ci viendraient à mourir ou à abandonner leur mandat avant l'expiration de celui-ci, qui est valable pour huit ans. Naturellement, chaque parti a usé à peu près partout de cette faculté qui lui assure d'une façon certaine le bénéfice pendant huit ans de l'élection, si celle-ci doit tourner en sa faveur.

L'intérêt des élections de demain est surtout dans le Brabant, le Hainaut et la province de Liège. Ce sont les seules provinces où elles puissent modifier d'une façon sensible la force respective des partis et où se trouve en cause le sort de la députation permanente actuelle. (La *députation permanente*, vous le savez, est en quelque sorte dans le gouvernement des provinces ce que le conseil des ministres est dans le gouvernement du pays).

* * *

Dans le Brabant, le conseil provincial comprend 44 *catholiques*, 12 *libéraux* et 5 *socialistes*; et la députation permanente est mixte : il s'y trouve 3 catholiques et 3 libéraux, que départage le gouverneur. Celui-ci est à tendances libérales. Catholiques et libéraux luttent très vivement pour conquérir une situation plus forte au conseil et devenir, par conséquent, les maîtres de la députation permanente, qui est élue par le conseil.

A Bruxelles même, où il y a lutte pour trois sièges vacants par suite de décès et qui appartenaient à des libéraux modérés, il paraît assez probable que ceux-ci conserveront ces sièges. Pour la première fois à une élection l'alliance n'a pu se faire complètement entre l'Association catholique, la Maison des ouvriers (catholiques) et le Cercle des indépendants. Celui-ci s'abstient, tandis que l'Association catholique soutenue par la Maison des ouvriers présente des candidats.

Il est certain que beaucoup de conservateurs catholiques, notamment parmi ceux qui appartiennent au monde officiel et au monde des grandes affaires, suivront la tactique indiquée par les indépendants : concentrer autant que possible les votes sur les trois candidats libéraux modérés pour assurer l'écrasement des socialistes. Ceux qui sont pour cette tactique songent surtout, non à l'élection provinciale, mais à l'élection législative qui aura lieu à Bruxelles dans deux ans et qui mettra en jeu le sort d'une députation de vingt membres.

Ils croient bon de ne pas indisposer d'ici là les libéraux modérés pour pouvoir alors compter sur leurs concours afin de faire passer nos candidats contre les candidats socialistes au scrutin inévitable de ballotage, ainsi que cela s'est fait en 1896. Bref il s'agit d'aider les libéraux à conserver leur députation au conseil provincial pour qu'ils nous aident à conserver notre députation au Parlement.

Les radicaux avaient fait auprès des libéraux modérés des tentatives en vue d'une alliance dans laquelle serait aussi entrée la Maison du Peuple (socialiste). Mais les libéraux n'en ont pas voulu. Comme d'habitude, les radicaux et les socialistes ont une liste commune.

Il y a élection aussi dans plusieurs faubourgs de Bruxelles : à Ixelles, à St-Gilles, à St-Josse-ten-Noode, à Laeken. Les catholiques y présentent partout des candidats. Leurs adversaires libéraux et radico-socialistes y luttent tantôt alliés, tantôt séparément. Il y a même un canton où le club radical et le club socialiste ont chacun, pour son compte, une liste.

Dans tous les autres cantons du Brabant, dont les conseillers sont soumis à réélection, il y a aussi lutte, sauf dans un, celui de Lennick-Saint-Quentin, où les catholiques n'étant pas combattus, ont été déclarés élus.

Les catholiques n'ayant que deux sièges à conquérir dans le Brabant pour avoir la majorité dans le Conseil, on comprend que la lutte est vive partout.

* * *

Dans la province de Liège elle ne l'est pas moins. Là il se fait un grand effort pour débarrasser la province de la députation permanente radico-socialiste que leur ont donnée les élections d'il y a deux ans, et qui est la première de cette couleur que l'on ait vu en Belgique. Son sort est très compromis, surtout par l'élection de Liège. Celui-ci porte sur quinze sièges occupés par des radicaux-socialistes.

Au scrutin pour les élections législatives le canton de Liège a donné une forte majorité aux candidats non-socialistes. Or les catholiques n'ont pas présenté de candidats pour le scrutin de demain et ils voteront avec ensemble pour les candidats libéraux, mettant encore une fois l'intérêt supérieur de l'ordre au-dessus des ressentiments de parti, car ils oublieront que beaucoup d'électeurs libéraux ont, au scrutin de dimanche dernier, refusé de voter pour les candidats « cléricaux » en ballottage avec les députés socialistes.

Le conseil provincial de Liège comprend 20 catholiques, 37 libéraux et 36 socialistes.

* * *

Passons au Hainaut. Là, le conseil provincial est composé de 42 libéraux, 26 catholiques et 21 socialistes. Les libéraux y jouent double jeu, s'associant tantôt aux catholiques, tantôt aux socialistes. C'est ainsi qu'ils ont obtenu l'appui des premiers pour conserver la députation permanente et qu'ils leur ont presque tout de suite après fait faux bond pour l'élection des sénateurs provinciaux; ils se sont entendus alors avec les socialistes : c'est ainsi que le conseil provincial du Hainaut envoyait au Sénat deux libéraux, deux socialistes et pas de catholiques.

25 libéraux, 14 catholiques et 9 socialistes sont sortants.

Les sièges catholiques sur lesquels porte l'élection, sont ceux de Chièvres, Enghien, Flobecq, Leuze, Rœulx et Tournai.

Voici les candidats en présence à Tournai :

*Catholiques.* — MM. Delannoy, Delrue, Glorieux, Houtart, conseillers sortants; pour les mandats de suppléants : MM. C. Bertouille, L. Casterman, A. Desmet, L. Hotton.

*Libéraux.* — MM. Asou, Carbonnel, Delcourt, Liberti; suppléants : MM. F. Delmaille, H. Leuridan, F. Pierre, A. Viebart.

*Socialistes.* — MM. Guelon, Simon.

* * *

Dans les autres provinces, les élections donnent bien lieu, çà et là, notamment à Gand et Anvers, à des luttes animées ; mais, dans l'ensemble, elles ont moins d'importance, parce que la majorité catholique y est tellement forte qu'elle n'est pas menacée.

Dans le Limbourg même, les 44 membres du conseil sont tous catholiques. Il y a lutte entre catholiques à Beeringen, à Achel, à Mecheien. 2 libéraux sont opposés aux 4 conseillers sortants à Tongres. Les socialistes n'affrontent la lutte dans aucun canton.

Le conseil provincial du Luxembourg se compose de 44 membres, dont 33 catholiques et 11 libéraux. La députation permanente catholique restera donc certainement en fonctions. Les catholiques sortants seront tous ou presque tous réélus. Ici non plus il n'y a pas de candidat socialiste nulle part.

Dans la province de Namur, il y a 62 membres, dont 51 catholiques et 8 libéraux avec une députation permanente homogène. Les libéraux luttent pour 4 sièges à Andenne, 1 sur 5 à Dinant, 5 à Eghezée, 13 à Namur, 2 à Philippeville. Mais ils n'ont aucun espoir d'ébranler la majorité. Les socialistes s'abstiennent partout.

# L'EXPÉDITION CONTRE KHARTOUM

*Londres, 4 juin.* — *L'expédition anglo-égyptienne* contre Khartoum commencera son mouvement en avant au mois d'août, le Nil étant à cette époque assez haut pour qu'on puisse faire franchir les cataractes aux navires qui doivent participer à cette expédition.

En plus des troupes anglaises actuellement sur le Haut-Nil avec le général Gatacre, le ministre de la guerre à Londres enverra un bataillon des grenadiers de la garde en ce moment à Gibraltar, un bataillon de tirailleurs qui est à Malte, le 21e régiment de lanciers, plusieurs bataillons du Northumberland et la 32e batterie d'artillerie de campagne ; ces derniers se trouvent actuellement au Caire.

L'expédition anglaise, y compris les troupes anglaises et les troupes égyptiennes, comprendra vingt mille hommes.

Le chemin de fer dont on pousse la construction avec une grande activité atteindra l'Atbara ce mois-ci. On croit que l'expédition arrivera à Khartoum au commencement d'octobre.

Tous les officiers de service dans l'armée égyptienne actuellement en congé doivent rejoindre leurs postes dans le courant du mois.

On affirme que les Derviches ont évacué le défilé de Shabbeka, qui, au dire des personnes compétentes, constituait le point le plus dangereux pour les forces anglo-égyptiennes entre Berber et Khartoum.

Le khalife aurait, dit-on, résolu de se défendre près d'Omdurman; il concentrerait ses forces à une quarantaine de milles en avant de cette ville.

# Nouvelles du Jour

### La candidature de M. Brisson pour l'élection du bureau définitif

Paris, 4 juin. — Ce soir, au Grand Orient, était offert, à M. Mesureur, un punch d'honneur pour fêter sa réélection.

M. Mesureur a exprimé l'espoir que la Chambre se reconnaîtrait bientôt et qu'elle rendrait justice à M. Brisson en le nommant président.

M. Léon Bourgeois a parlé dans le même sens; l'échec de M. Brisson, a-t-il dit, ne peut pas subsister; il faut faire l'union de tous ceux qui veulent, comme nous, des réformes républicaines.

Paris, 4 juin. — On confirme que M. Brisson se tient à la disposition de ses amis pour l'élection du bureau définitif. Une réunion de presque tous les députés radicaux a eu lieu au *Voltaire*.

Il y a été décidé, nous assure-t-on, de lutter pied à pied et de présenter, coûte que coûte, un concurrent à M. Deschanel.

On nous assure également que M. Brisson fera connaître officiellement sa décision au punch qui lui est offert ce soir.

### Le groupe antijuif à la Chambre

Paris, 4 juin. — Deux nouvelles adhésions viennent d'être faites au groupe antijuif, celles de M. Delpech-Cantaloup, député conservateur du Gers, et de M. le comte d'Aulon, l'un des fondateurs du cercle napoléonien *le Petit Chapeau*, qui s'est fait élire à Nyons contre M. Boissy d'Anglas.

### Un duel au pistolet. — Les deux adversaires blessés

Paris, 4 juin. — A la suite d'un article de M. André Lavertujon, ancien député de St-Yrieix, paru dans le *Petit Centre*, M. Boutard, député actuel de St-Yrieix a envoyé ses témoins à M. Lavertujon qui a constitué les siens : M. Poincaré et le colonel Derue.

Une rencontre fut jugée nécessaire et elle eut lieu aujourd'hui sur le plateau de Chaville. L'arme choisie était le pistolet. Les deux adversaires ont été blessés. M. Boutard à la cuisse, M. Lavertujon au mollet.

### Le commerce français et le commerce américain

Paris, 4 juin. — Voici le texte de la réponse adressée par M. Masson, président de la Chambre de commerce de Paris, à l'invitation de la Chambre de commerce américain d'assister à son banquet annuel du 4 juillet :

« Paris, 3 juin 1898.

» Monsieur le Président,

» J'ai bien reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'inviter, pour le 4 juillet prochain, au banquet annuel de la Chambre de commerce américaine de Paris. J'accepte avec grand plaisir votre invitation. Cette année, en effet, plus que jamais, la Chambre de commerce de Paris tient à honneur d'être représentée à votre fête.

» Je vous sais un gré tout particulier de nous fournir aussi l'occasion d'affirmer l'intime union du commerce français et du commerce américain que votre Chambre représente d'une façon si directe et si autorisée.

» Veuillez agréer, etc. » Le président,

» G. MASSON. »

### Le lieutenant de vaisseau Benoit devant le conseil de guerre maritime de Brest. — Débats émouvants.

Brest, 4 juin. — Aujourd'hui est venu, devant le premier conseil de guerre maritime de Brest, l'affaire du naufrage du torpilleur de haute mer l'*Aréti*, perdu dans la nuit du lundi 29 mars à la suite d'une collision.

Le lieutenant de vaisseau Benoit, ancien commandant du torpilleur l'*Aréti*, amené par un officier de service, prend place devant le conseil.

Il est âgé de trente-sept ans, chevalier de la Légion d'honneur, et a d'excellentes notes. Lors du naufrage, les hommes furent sauvés et le lieutenant de vaisseau resta à bord.

M. Brichet, commissaire du gouvernement, après avoir résumé les dépositions des témoins, a fait l'éloge du lieutenant de vaisseau Benoit dont il a demandé l'acquittement.

Dans une belle plaidoirie, le lieutenant de vaisseau Boucicaut, commandant du *Manzini*, défenseur de M. Benoit, retrace la collision et montre la douleur du commandant de l'*Arie*, en voyant son navire perdu.

Il demande l'acquittement, et prie le conseil de donner, en même temps, un témoignage d'éloge à M. Benoit.

La délibération dura une demi-heure. Le conseil, à l'unanimité, acquitta le lieutenant Benoit qui est très ému.

Après le prononcé du jugement, le capitaine de vaisseau, Cornut Gentil, a rendu son épée à M. Benoit en lui disant :

» Je vous serre la main et vous prie d'accepter les éloges que nous sommes heureux de vous adresser pour votre bravoure. »

Les marins et les officiers dans la salle crient : Vive le commandant ! La foule applaudit.

### La mission française du Lac Tchad

Paris, 4 juin. — M. Savorgnan de Brazza, l'explorateur et ancien gouverneur du Congo français, a annoncé à la Société de Géographie que les membres de la Mission qui ont visité le Lac Tchad seront de retour à Marseille le 12 ou le 14 de ce mois.

### Un nouvel incident à Saint-Cyr

Paris, 4 juin. — Le bruit s'étant répandu, parmi les candidats à Saint-Cyr, que certaines indiscrétions auraient été commises au sujet du thème de l'une des compositions, une enquête est ouverte. Les résultats démontrent que des indiscrétions ont été réellement commises et la composition dont il s'agit sera recommencée à une date ultérieure.

### Arrestation à Avignon d'un escroc de marque

Avignon, 4 juin. — Depuis six mois, un certain Vidal, originaire du Gard, se livrait à des escroqueries importantes au détriment des supérieures de certains couvents de religieuses. Il se faisait précéder d'une lettre qu'il envoyait lui-même en la signant du nom d'un curé quelconque. Il se faisait héberger, puis emportait des souscriptions variant de 200 à 500 francs, soi-disant pour participation à de bonnes œuvres, à la construction de chapelles, etc.

Il a recueilli ainsi, dans toute la France, sous des noms divers, une vingtaine de mille francs qu'il dépensait avec des chanteuses de café-concert.

Le 26 mai, il fut découvert et la police essaya de l'arrêter dans un garni de la rue Racine, à Avignon. Vidal, prévenu, prit le train, emportant tout l'argent qu'il avait escroqué dans la ville. Il a été arrêté hier soir, à Châlons-sur-Marne.

### Perte d'un steamer allemand

*Le Havre, 4 juin.* — Un télégramme venu du cap Palmas par la voie d'Accra annonce que le steamer allemand *Lothar-Bohlen*, de la ligne Wormann, qui desservait l'Afrique occidentale, venant de Hambourg, s'est perdu totalement. Tous les passagers, aussi que l'équipage, ont été sauvés.

### Les courses de Longchamp

Paris, 4 juin. — Prix du Mont-Valérien : 1er, Corail; 2e, Arcadie; 3e, Cyprien. — Prix d'Argenteuil : 1er, Yanthis; 2e, Montfaucon; 3e, Général Albert. — Prix de Ferrières : 1er, Fresnel; 2e, Pilule; 3e, Frisée. — Prix de la Néva : 1er, Fenouil; 2e, Hario; 3e, San Gallo. — Prix de Meudon : 1er, Masqué; 2e, Framboise III; 3e, Chaupaubert. — Prix de l'Ete : 1er, Gragny; 2e, Idole; 3e, Rushallah.

### Un docteur mort subitement dans une rue de Paris

Des agents ont trouvé, vendredi, rue Serpente, en face du numéro 30, étendu au milieu de la chaussée, un homme élégamment vêtu, paraissant âgé de soixante ans et ne donnant aucun signe de vie.

Le cadavre fut alors fouillé et d'après les papiers trouvés dans les vêtements du défunt, son identité put être établie. Celui-ci n'était autre que M. le docteur Hureau de Villeneuve, demeurant 91, rue d'Amsterdam.

Le commissaire de police du quartier de la Monnaie a fait prévenir Mme Hureau de Villeneuve de la mort de son mari et a fait transporter le corps à son domicile.

### Réunion du conseil des ministres

Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES D'ALGÉRIE

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du Président de la République un décret plaçant les établissements pénitentiaires de l'Algérie sous l'autorité du gouverneur général.

LA SITUATION POLITIQUE

Le conseil a été consacré à l'examen de la situation politique et au règlement des affaires courantes.

### Les alcools dénaturés

L'*Officiel* du samedi 4 juin publie, sous forme de décret, le règlement d'administration publique déterminant les conditions de l'emploi de l'alcool dénaturé dans chaque industrie et les mesures d'application de la loi du 16 décembre 1897.

### La convocation des officiers d'administration de réserve et de territoriale

Le ministre de la guerre a décidé les mesures suivantes au sujet de la convocation en 1898 des officiers d'administration de réserve et de territoriale du service des hôpitaux militaires :

Réserve. — Treize officiers d'administration adjoints de 1re classe et cent quarante officiers d'administration adjoints de 2e classe seront convoqués pour une période d'instruction de vingt-huit jours en trois périodes. 1° du 18 juillet au 14 août; 2° du 17 août au 13 septembre 3° du 14 septembre au 11 octobre.

Armée territoriale. — Quarante-trois officiers d'administration adjoints de 1re classe et cent vingt de 2e classe accompliront une période d'instruction de treize jours, en trois séries : 1° du 18 au 30 juillet; 2° du 17 au 29 août; 3° du 14 au 26 septembre.

### Un immense incendie. — Soixante-trois millions de dégâts

*Un des plus grands incendies qui aient jamais sévi* aux Indes, a détruit mardi quatre mille maisons de la ville de Peshawer, causant des dommages évalués à 63 millions de francs.

### Un attentat contre Li-Hung-Tchang

Changhaï, 4 juin. — Li-Hung-Tchang, le sonore vice-roi du Petchili, était l'autre jour l'objet d'une agression au moment où il entrait au palais impérial de Pékin.

Un homme, traversant le rang des gardes, se précipita sur le vieil homme d'Etat pour lui asséner un coup de oing vigour eux.

Li-Hung-Tchang sut esquiver l'attaque par un mouvement rapide et l'agresseur fut arrêté. On n'a trouvé sur lui aucune arme, circonstance qui lui sauve la tête.

D'ailleurs, Li-Hung-Tchang a prié les autorités de ne pas ébruiter cet incident, car, dit-il, poussés par l'esprit d'imitation, d'autres pourraient encore essayer d'attenter à ses jours.

### Les suites des troubles d'Erfurt

Berlin, 4 juin. — Le bourgmestre d'Erfurt a annoncé au conseil municipal que, pendant les récents troubles, vingt-neuf arrestations ont été opérées. Neuf personnes ont été blessées par des armes à feu et trois à coups de sabre.

### Les révolutionnaires à Saint-Domingue

On câble de New-York à la *Gazette de Francfort* qu'une assez forte expédition de révolutionnaires a débarqué près de Monte-Cristi, au nord-ouest de Saint-Domingue et a été faite prisonnière par les troupes qui ont fusillé la plupart des membres de l'expédition.

# AUX VOYAGEURS

ET

# EMPLOYÉS DE COMMERCE

*Le Messager des Voyageurs et Employés de de Commerce de Lille et du Nord* publie dans son dernier numéro l'appel suivant :

« Notre grande société a déjà planté son drapeau dans presque toutes les communes du département du Nord. Il en est peu, en effet, où l'on ne rencontre des affiliés à notre association mutuelle, qui formerait de petits détachements, de prévoyants et d'hommes aux idées généreuses. Lille a déjà fourni un très bon contingent qui augmente chaque fois. Mais dans les grands centres industriels tels que *Roubaix, Tourcoing, Armentières*, nos détachements très respectables par leur nombre devraient se transformer en véritables régiments.

» Que de voyageurs et d'employés de commerce surtout dans ces trois grandes villes peuvent et devraient appartenir à notre Société. C'est à eux que je viens faire appel en ce moment pour les prier, au nom de leurs intérêts les plus chers, de venir se ranger sous notre bannière. Le premier devoir d'un employé de commerce est de s'affilier à notre mutuelle pour s'assurer des secours importants en cas de maladie et d'une retraite au bout de 20 à 25 années de sociétariat.

» Les minimes cotisations qu'ils verseront à notre caisse constitueront pour eux le meilleur placement qu'ils puissent faire, car elles leur garantiront des secours de maladie de cent francs par mois (1200 fr. par an) et en supposant qu'ils ne soient jamais dans la nécessité de réclamer ces secours, ces cotisations produiront à l'âge de la retraite un capital garanti par l'Etat qui forme un placement au taux de 14 0/0 environ ! Il n'est pas permis de fermer les yeux sur ces immenses avantages, quelles que soient la situation et l'aisance relative dans lesquelles ils peuvent se trouver.

» Non seulement *ils feront* un bon placement qui leur assurera la sécurité dans l'avenir, mais ils montreront de cette manière le bon exemple aux ouvriers, dont on peut concevoir les revendications, mais qui devraient comprendre que la solution du problème social réside, non pas dans l'intervention unique de l'Etat, mais dans la mutualité qui a comme point de départ l'initiative privée.

» Ils entraîneront à leur suite dans notre société leurs patrons comme membres honoraires, car je suis persuadé qu'il n'est pas un seul de ces derniers qui refuserait à se faire inscrire comme protecteur de notre œuvre, alors qu'il aurait parmi son personnel un ou plusieurs de nos affiliés. Les patrons doivent en effet montrer le bon exemple et encourager des institutions comme la nôtre.

» C'est pourquoi j'ai confiance dans les voyageurs et employés de commerce de *Roubaix, Tourcoing et Armentières*, et j'espère qu'ils viendront en grand nombre se grouper autour de nous. Que nos vaillants délégués, que nos camarades, fassent de la propagande dans ces grands centres et ils seront récompensés de leurs peines par le bien qu'ils procureront autour d'eux; qu'ils répandent le plus possible notre organe mensuel, *le Messager*, et ils verront que peu à peu leurs efforts porteront leurs fruits. Ils peuvent compter sur l'incessant concours de tous les membres du Conseil d'administration qui sauront le cas échéant payer de leur personne pour la propagande.

» Eugène ROCHE. »


# BAINS THERMO-RÉSINEUX

## A ROUBAIX

L'administration des *Bains roubaisiens*, rue Pierre-Motte, nous prie d'informer le public que, sur les instances de plusieurs docteurs de la ville, elle vient d'adjoindre, au service d'hydrothérapie, le bain thermo-résineux.

Ce procédé thérapeutique étant, aujourd'hui, d'un usage courant, l'installation de cet appareil était tout indiquée pour le traitement du rhumatisme, de la goutte, arthrite, sèche, etc.

Pour le diabète, les coliques hépathiques, et les maladies par ralentissement de la nutrition, ce genre de bains reçoit aussi de nombreuses applications.

Cette innovation, aux *Bains roubaisiens*, est des plus heureuses. Elle permettra, à beaucoup de personnes, de profiter de cette installation, sans se déplacer, et sans encourir la charge des dépenses souvent onéreuses d'un séjour aux stations thermales.

# BOUCAU-CYCLIST SUR ACIER

5, Rue Pierre-Motte, 5, ROUBAIX


# Chronique Locale

## ROUBAIX

**Au service des vieillards, des malades et des pauvres.** — Les pensionnaires et le personnel du vieil hospice de Roubaix s'apprêtent à célébrer, lundi, une fête bien touchante et bien belle dans sa simplicité : le jubilé de deux religieuses.

Il y a eu, le 14 mai dernier, vingt-cinq ans, que la vénérable supérieure, Sœur Ste-Léopoldine, fut mise à la tête de l'établissement qu'elle dirige depuis avec un zèle et un dévouement admirables.

Il y aura bientôt un demi-siècle qu'une autre religieuse, Sœur Ste-Hyacinthe, dépense au soulagement de toutes les souffrances les trésors de son esprit et de son cœur.

Qui, à Roubaix, n'a entendu parler de cette femme d'élite, Sœur Ste-Léopoldine, la « Bonne Mère », comme l'appellent les vieillards et les orphelins ?

Née en 1825, sœur Sainte-Léopoldine entra, à 24 ans, au noviciat des « Filles de l'Enfant Jésus » à Lille, et fit profession en 1851. Ses premiers débuts se firent au Collège de Marcq, se donnant de toute son âme à l'entretien des plus jeunes élèves; de là elle fut envoyée successivement en mission à Bailleul et à l'Hospice général de Lille. Ce fut surtout dans ce vaste et considérable établissement qu'elle manifesta les qualités maîtresses qui attirèrent sur elle l'attention de ses supérieures.

Nommée à l'importante charge de directrice de notre Hospice civil, elle prit possession de son poste le 14 mai 1873.

L'aménité de son caractère, ses manières simples, jointes à un grand esprit de tact et de bon sens, lui acquirent rapidement la confiance de l'administration charitable et l'affection des hospitalisés.

Esprit juste et pratique, mûri dans une longue expérience, son attention s'étend jusqu'aux plus petits détails. Il n'est personne dans la maison qui ne soit l'objet de sa maternelle et constante sollicitude.

Et les enfants, obligés par l'âge de quitter l'hospice et qu'elle entourait des soins et de la vigilance d'une mère, jamais après leur départ elle ne les perdit de vue. C'est avec bonheur qu'elle les revoit. Avec quel abandon ils confient à leur « bonne mère » leurs joies, leurs espérances, comme aussi leurs déboires, leurs difficultés, toutes leurs petites peines ! Toujours ils sortent de leur entrevue le cœur fortifié, encouragé, consolé. Sa charité inépuisable ne se borne pas seulement à distribuer de bonnes paroles : elle possède d'ingénieux moyens de répandre discrètement les aumônes dont elle peut disposer, sans que ceux qui les reçoivent s'en trouvent humiliés.

La discipline de l'Hospice, bien que très ferme, est douce et supportable à tous. Sœur Léopoldine sait apporter tant de tact et de tempérament dans l'application de la règle qu'on s'y plie sans difficulté.

L'affabilité de la Sœur supérieure Léopoldine, son abord agréable et facile mettent de suite à l'aise les personnes qui entrent en relation avec elle. Aussi jouit-elle de la sympathie et du respect de tous ceux qui la connaissent.

Sœur Ste-Hyacinthe compte près de soixante-quinze ans d'âge. Elle entra au noviciat en 1846 et prit le voile deux ans plus tard. Elle fut alors envoyée à l'hospice de Vieux-Berquin; elle n'y resta que six mois. Depuis lors, c'est-à-dire environ un demi-siècle, elle dépense au vieil hospice de Roubaix, pour le soulagement de toutes les souffrances, les trésors de son cœur.

Chargée du fonctionnement du dispensaire, la « sœur aux emplâtres », comme la désignaient dans leur langage naïf les vieux ouvriers roubaisiens, comptait une nombreuse « clientèle », qu'elle voyait s'augmenter de jour en jour. On venait la trouver de tous côtés.

Elle remplissait cette besogne la mine toujours calme et souriante ; à l'expérience elle joignait une remarquable dextérité. Les soins du dispensaire lui prenaient une notable partie de son temps ; néanmoins le service de l'infirmerie des femmes, qu'elle occupa pendant trente ans consécutifs, n'eut jamais à en souffrir en quelque manière que ce fût.

L'âge et la maladie n'ont pas ralenti son activité.

La vie de ces deux humbles religieuses peut se résumer en un seul mot : sacrifice. En célébrant dignement leur jubilé, les pensionnaires du vieil Hospice vont acquitter une partie de la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers elles.

**Le meurtre de Desmet à Roubaix. — Le coupable Vanoverloop.** — Samedi après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, a procédé, au Palais de Justice de Lille, à l'interrogatoire de Vanoverloop et de nombreux témoins qu'il a confrontés avec le prévenu. Cette séance a duré de deux à sept heures.

Il a d'abord entendu M. Aug. Verschaeve, dont nous avons relaté déjà ici même la déposition, et qui a entendu Vanoverloop s'écrier : « En voilà encore un qui ne votera plus pour Eugène Motte ! »

Mlle Marguerite Duguermon a également raconté toute la scène. Avant de porter au malheureux Desmet le coup fatal, Vanoverloop, dit-elle, s'est reculé jusqu'au milieu de la chaussée et a sauté à nouveau sur lui en criant : « Je le tuerai ! »

La déposition de M. Carlier, un jeune homme de dix-sept ans, est intéressante ; il a assisté à toute la scène, et a même été victime des brutalités de Vanoverloop ; aussitôt après la scène du café de l'Harmonie, il a reçu de Vanoverloop un coup de tête dans la figure ; son agresseur disait : « C'est idiot de chanter comme ça et de crier comme ça Vive Motte ! » Comme il était tombé à terre et qu'on lui avait volé son chapeau (le vol ne semble pas devoir être attribué à Quique, comme on l'avait dit, et Quique a été remis en liberté), il courut après Vanoverloop en disant : « Rends-moi mon chapeau ! » C'est alors que, rue de Mouvaux, il reçut un coup de poing qui le fit tomber dans les vitres d'un café. Desmet sortit, qui se mit à la poursuite de l'agresseur et fut renversé et tué par lui.

François Vereecke, un garçon de quinze ans, a suivi les frères François et Léopold Vanoverloop depuis le Café de l'Harmonie : il a vu Desmet poursuivre Vanoverloop, l'arrêter et revenir en arrière, puis François Vanoverloop se précipiter sur Desmet, le renverser d'un coup de poing dans la poitrine et lui porter un coup de pied. Détail curieux, le gamin courut raconter la chose à son père qui lui recommanda de se taire et de ne parler de l'affaire à personne, autrement il serait poursuivi comme complice. L'enfant, épouvanté, ne dit rien ; ce n'est que quelques jours après qu'il se décida à parler.

MM. Adel Coutant, Vandervelden, Lauvens et Lepoutre n'apprennent rien de nouveau, pas plus que M. Decke, boulanger, qui passait en voiture avec son domestique Audron et s'est précipité au secours du blessé.

Mentionnons la déposition de la femme Van, de laquelle il résulte que, en tombant, la tête de Desmet aurait heurté la bordure d'une cave, contre la trappe, et que peut-être de là proviendrait une des blessures du crâne.

A toutes ces dépositions, il convient d'opposer celle de Léopold Vanoverloop, le frère de l'accusé, qui affirme que son frère n'a rien fait en face du café de l'Harmonie, que M. Carlier a sauté sur lui ainsi que Desmet et qu'il n'a fait que se défendre. Reste à savoir quel degré de confiance peut inspirer son témoignage, qui cherche évidemment à sauver son frère.

Enfin, un dernier témoin a été entendu, M. Degand, qui, descendant rue de l'Alma, vers 8 heures du soir, a vu des individus se disputant au sujet d'un drapeau. En face de la pharmacie Tellier, il a vu un rassemblement ; on portait un homme dans une pharmacie. Les détails qu'il donne font supposer qu'il parle d'une autre scène qui se serait passée à cet endroit à peu près à la même heure et sur laquelle le magistrat instructeur va porter son attention.

**Les félicitations du Cercle Militaire à M. le Commandant Despature.** — C'est aujourd'hui à onze heures du matin que la commission du Cercle Militaire se rendra chez son président, M. le commandant Despature, pour le féliciter de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Les membres du Cercle, désireux d'accompagner leurs camarades de la commission, sont priés de se rendre au Cercle Militaire à dix heures et demie précises en grande tenue.

**Nomination de l'administrateur au Bureau de bienfaisance.** — Nous apprenons que M. Tettelin-Carré vient d'être nommé, par arrêté préfectoral, administrateur du Bureau de bienfaisance en remplacement de M. Philippe, décédé.

**La manifestation en faveur du rétablissement des processions.** — Une grande réunion privée se tiendra le dimanche 12 juin, à 11 heures précises, à l'Hippodrome, en faveur du rétablissement des processions.

**Au « Cercle Polyglotte » de Roubaix.** — Les séances du Cercle sont toujours suivies avec beaucoup d'intérêt. Cette de vendredi a surtout été très intéressante. Une trentaine de membres s'y étaient donné rendez-vous pour entendre le récit en anglais d'un voyage aux Etats-Unis, accompli par M. Courtois, un des membres du Cercle. Celui-ci, dans un langage bien imagé, a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole, en leur faisant parcourir avec lui les grandes étapes de ce long voyage. New-York, Chicago, Saint-Paul et le Montana ont eu les honneurs de la soirée.

Nous avons ainsi renouvelé connaissance avec un de nos compatriotes, M. Pierre Wibaux, chez qui M. Courtois a été reçu avec tout le charme de l'hospitalité franco américaine à Wibaux-Ville. C'est ainsi que nous avons appris avec plaisir que M. Wibaux, qui possède là-bas des terrains immenses, est surnommé le roi des éleveurs : roi, par l'étendue de ses domaines, et roi, par l'affection dont il est entouré de ses nombreux voisins, et que partage à juste titre sa vaillante compagne.

M. Courtois rend aussi un juste tribut d'admiration au regretté marquis de Morès qui a été longtemps l'ami et le collaborateur de notre compatriote.

M. Duhamel fait ensuite une petite causerie en anglais sur la « Guerre ». Ce sujet étant à l'ordre du jour, il en retrace toutes les horreurs et se demande quels moyens employer pour éloigner à jamais ses effets désastreux. Hélas, il craint bien n'en trouver aucun; mais il salue le mot «Paix », qu'il voit resplendir au fronton du Cercle polyglotte, où quoique parlant différentes langues, les membres fraternisent toujours pour le succès de l'œuvre commune : l'étude des langues européennes pour le plus grand bien de Roubaix.

**Union Commerciale de Roubaix et de ses cantons.** — On nous adresse la communication suivante :

« Le Comité de l'Union Commerciale de Roubaix et de ses cantons s'est réuni le 17 mai.

» La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Wicart.

» Les imprimeurs, papetiers et relieurs ne s'étant pas présentés pour l'élection de leur délégué, en remplacement de M. Delalé, le Comité décide de passer outre et d'élire M. Eugène Batteur, relieur, seul présent, comme délégué au Comité pour représenter les imprimeurs, papetiers et relieurs. A l'unanimité des membres présents, M. Eugène Batteur, relieur, rue du Fontenoy, 179, est élu membre du Comité.

» A la majorité de 15 voix sur 17 votants, M. Charles Hache fils, Grande-Rue, 34, premier secrétaire adjoint, est élu trésorier en remplacement de M. Blanwart, démissionnaire. M. Charles Alard, Grande-Rue, 47 bis, est élu à l'unanimité des votants, deuxième secrétaire adjoint; M. Lallemand-Dubar, devenant premier secrétaire adjoint, en remplacement de M. Hache, nommé trésorier.

» Le comité approuve les démarches de la commission du programme économique auprès des candidats, ainsi que les lettres qui leur ont été adressées. Le comité renvoie en lecture au bureau la retouche du travail faisant suite à celui sur les coopératives ainsi qu'un complément de renseignement à ajouter. Il ajourne également à sa prochaine séance la motion de M. Pratte-Buisine, demandant que le travail ci-dessus soit commenté en séance générale comme conférence. La motion de M. Charles Hache relativement au supplément d'éducation commerciale à faire en réunion amicale et contradictoire est aussi ajournée à la prochaine assemblée de comité.

» Le comité décide de nommer une commission composée de MM. Wicart, Ch. Florin, J. Leclercq, Ch. Hache, Ch. Alard et Guichard, rapporteur, chargée d'étudier la question de l'augmentation des patentes à Roubaix.

» Le comité demande à M. Provoyeur un complément de renseignements au sujet des plaques indicatrices pour les membres de l'Union commerciale.

» Le comité approuve la lettre de M. Wicart, adressée au journal *Le Matin* et relative à la défense du petit commerce. Il ajourne la question de l'utilité d'un journal commercial de compte à demi avec l'Union commerciale de Lille. Sur la proposition de M. Pratte-Buisine, le comité accepte un sous-abonnement au *Journal Officiel*. Ce journal, en raison des lois et décrets qu'il contient, peut être d'une grande utilité pour l'Union, qui le classera dans ses archives, et il sera mis à la disposition des membres de l'Union qui en feront la demande par écrit à M. le président.

» Le comité ne croit pas devoir s'abonner au journal commercial *Le Patriote Français*, et décide de 